

## Renseignements concernant le Questionnaire

Pour étudiant(e)s qui sont en train de quitter l'école secondaire ('Mittelschule') en 2020  
Pas pour étudiant(e)s qui réussissent à finir l'école secondaire ou en passant au niveau de M10

District de l'Administration Scolaire:

École secondaire ('Mittelschule'):

Étudiant/Étudiante :

Nom de famille, prénom(s):

En ce qui concerne les cases 1. à 9. j'ai coché "oui" pour la case suivante:

1. J'ai une place d'apprenti(e)
2. Je vais aller à une école supérieure de formation professionnelle
3. Je vais faire un an d'école de base de formation professionnelle ('Berufsgrundschule') (BGJ/s)
4. Je vais faire un an de préparation ('Berufsvorbereitungsjahr') ou d'intégration professionnelle ('Berufsintegrationsjahr') (BVJ; BIJ)
5. Je vais suivre les cours d'une mesure préparatoire d'éducation et de formation professionnelle qui est offerte par l'Agence pour l'Emploi allemande
6. Je vais continuer l'école secondaire ('Mittelschule')
7. Je vais suivre les cours d'une classe préparatoire d'intégration (BIK/V) ('Berufsintegrationsvorklasse') dans une école de formation professionnelle
8. Je vais suivre les cours d'une classe d'intégration ('Berufsintegrationsklasse') dans une école de formation professionnelle
9. Actuellement je suis encore jeune sans place d'apprentissage

En ce qui concerne mon orientation professionnelle (10.) j'ai coché ce qui suit:

- Technologie (métiers et industrie)
- Économie (commerce et services)
- Affaires sociales (économie domestique ou enseignement ménager et santé)

Chers responsables légaux, chers étudiants et étudiantes, veuillez bien considérer les suivants renseignements:

- ❖ Les jeunes sans place d'apprentissage (JoA) et étudiant(e)s qui sont prévus pour une mesure préparatoire d'éducation et de formation professionnelle offerte par l'Agence pour l'Emploi allemande **sont obligés à aller à une école de formation professionnelle** et pour cela il leur faut se présenter dans **l'école applicable de formation professionnelle**, et ceci **au cours de la première semaine de l'année scolaire**. Ceci s'applique aussi pour les étudiant(e)s qui ne continuent pas leur formation professionnelle ou leurs études à une école de formation professionnelle à temps plein (école de commerce, école de formation professionnelle spécialisée ('Wirtschaftsschule', 'Berufsfachschule')). C'est à ce propos que l'on saisit des données personnelles des étudiant(e)s et qu'il est obligatoire de préciser ces données (questions 1. à 9.). La base juridique pour cette mesure est l'Article 85 de la Loi Bavaroise afférant au système éducatif et d'enseignement (BayEUG). Pour faciliter le classement des étudiant(e)s dans une certaine école de formation professionnelle les étudiant(e)s sont en plus demandés de, à titre volontaire, répondre à la question concernant leurs **intérêts professionnels** (question 10.) et ils peuvent aussi fournir des précisions relatives à leurs **résultats ou réussites scolaires** (question 11.). Ceci inclut aussi la note (le point) obtenu(e) au cours de la langue allemande, afin que l'on puisse leur faire une offre de soutien linguistique si cela serait nécessaire.

- ❖ Les données qui seront indiquées dans le questionnaire seront transmises à l'école de formation professionnelle appropriée, ce qui se fait par le truchement de l'Administration Scolaire responsable à Dillingen sur Danube.  
Note: Ces données servent à une meilleure organisation des offres pour les jeunes sans place d'apprentissage ou de formation professionnelle, et elles ne seront pas transférées aux tiers. Pour cette raison il est important que les étudiant(e)s se **mettent en personne en contact avec l'Agence d'Emploi s'ils continuent à chercher une place d'apprentissage ou de formation professionnelle.**
- ❖ **Avant que l'année scolaire ne commence** les étudiant(e)s recevront une lettre à cet égard de la part de l'école compétente de formation professionnelle. Au cas où l'étudiant ou l'étudiante **n'est** plus un "jeune" ou "mineur" sans place d'apprentissage, on les prie de bien vouloir le communiquer en tout cas à cette école de formation professionnelle, tout en lui précisant **quelle sera l'autre école de formation professionnelle**, où il/elle va aller.
- ❖ Au cas où vous n'avez pas donné des réponses aux questions 10. et 11. et où vous n'auriez pas donné votre consentement au transfert des données, ou dans les cas où l'étudiant(e) n'aura pas reçu de lettre de la part de l'école de formation professionnelle avant que l'année scolaire n'ait commencée il faut tout de même qu'il/qu'elle se présente à ou qu'il/qu'elle se mette en contact avec une / les écoles de formation professionnelle en cause au **cours de la première semaine scolaire.**
- \* Si l'obligation d'aller à l'école ne sera pas respectée on pourra prendre des mesures pour assurer que cette obligation soit remplie; en certaines circonstances il sera aussi possible de sanctionner cette infraction par une amende administrative.
- \* Les écoles secondaires ('Mittelschulen'), les écoles de formation professionnelle ('Berufsschulen'), les Inspectorats des Écoles et l'Agence d'Emploi s'efforcent à en tout cas faire une offre qui correspond aux souhaits professionnels des étudiant(e)s. Ce n'est, pourtant, pas toujours possible étant donné les nécessités et des raisons d'organisation d'une école, de réaliser le classement de chaque étudiant(e) dans une classe appropriée selon les orientations professionnelles choisies.

*Nous vous remercions pour votre coopération et du fait que vous avez bien complété ce questionnaire en bonne et en due forme et nous souhaitons à votre fille ou votre fils beaucoup de succès dans son futur parcours professionnel.*